

**Compte rendu**  
**Assemblée générale du mercredi 19 octobre 2016**  
**– ASCPA à PESSAC – 13h30**

**Présents** : O. OBERSON

**Membres du bureau** :

A . CAZENAVE Président, A. PARENTHOEN Trésorier, F. RATEL Secrétaire, M. FAURY  
M. FAURY de l'ASCPA Paléontologie de Pessac.

Commission Sorties et voyages : Cl. ZANON. J. LESTRADE

Commission Colloque : Ch. MARTINET

**Adhérents** :

Mmes G. PARENTHOEN, CRETE, JOZEREAU

MM. J. MARTINET, WEISSENBURGER, DELHOMME, BUI,

**Soit au total 87 présents ou représentés sur 177 adhérents de l'exercice 2015/2016** (Nous avons enregistré **73 pouvoirs**).

Le Président ouvre la séance, rappelle l'ordre du jour et donne la parole à A. PARENTHOEN

**1. M. Parenthoen présente le compte des résultats et le bilan 2015/2016**

(Voir pièces jointes)

- COMPTE DE RESULTAT exercice du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016
- BILAN AU 31 Août 2016. L'exercice montre un bénéfice de 4153.49 euros
- BUDGET PREVISIONNEL 2016/2017.

et invite chacun à s'exprimer.

J. LESTRADE demande des précisions sur le poste Provision remplacement matériel évalué à 1200 euros figurant sur le Budget prévisionnel.

O. OBERSON explique que le projecteur dont il se sert à Pessac et à Talence est en service depuis 4 ans. Sachant qu'une lampe défectueuse coûte presque aussi cher qu'un matériel neuf, il préfère que l'association achète un projecteur neuf. Il est également nécessaire de renouveler l'ordinateur, vieux de 4 ans également.

M. BUI demande des précisions sur le fonctionnement des salles utilisées par l'ACCHLA. Le Président explique que les municipalités de CESTAS, PESSAC et TALENCE fournissent les salles chauffées, éclairées gratuitement. Toutefois, les modalités d'accès sont différentes :

- A LIBOURNE, c'est l'UTLIB association libournaise qui accueille l'Acchla.
- A CESTAS, l'OFFICE SOCIO CULTUREL a ouvert un atelier Histoire de l'art.
- A PESSAC, l'ASCPA Paléontologie héberge l'ACCHLA
- l'ACCHLA domiciliée à Talence a passé une convention avec la municipalité qui nous héberge, sans fournir de matériel ni aucune autre aide. Les élèves assistant aux cours à Talence sont donc assurés par les soins de l'ACCHLA, donc pour eux l'adhésion est obligatoire.

M. BUI s'étonne que l'adhésion à l'ACCHLA ne soit pas obligatoire pour tous les élèves et en demande la raison.

Le Président et O. OBERSON précisent que la cotisation de 25 euros permet d'accéder au contenu complet du site de l'ACCHLA, notamment les cours dans leur intégralité. Ceci répond aux attentes d'un grand nombre. Les participants aux cours n'étant pas tous au même niveau d'exigence, il a paru inopportun d'exiger la cotisation pour tous. Un adhérent remarque qu'il y a beaucoup de couples qui ne paient donc qu'une seule adhésion.

**Les comptes présentés sont soumis au vote des présents. Ils sont acceptés à l'unanimité.**

## **2. M. Oberson présente le rapport d'activité.**

### **❖ Les cours :**

- ✓ 52 étudiants à Talence au cours d'histoire de l'art
- ✓ 135 étudiants à Pessac répartis sur les 4 cours d'histoire de l'art et d'histoire des religions
- ✓ 132 étudiants à Cestas

### **❖ Les conférences**

- Les jeudi soir une fois par mois au Forum de Talence conférences sur l'histoire de l'art. Le succès ne se dément pas.
- Depuis l'année dernière, conférences d'histoire des religions les vendredi après-midi, une fois par mois, à la médiathèque de Talence.

### **❖ Les sorties et voyages**

Pour le voyage organisé par l'ACCHLA M. Oberson propose la Jordanie au mois de septembre 2017. Même organisation que pour l'Ouzbekistan. Même organisation que pour l'Ouzbekistan, avec l'agence Havas, si elle reste compétente sur cette destination.

Circuits à la journée dans la région : Il est prévu d'organiser 2 circuits en juin 2017. La commission Voyages se réunira.

Mme RATEL demande une visite à BORDEAUX, notamment au Portail royal de la Cathédrale ST ANDRE. M. Oberson est d'accord, reste à déterminer la date.

## ❖ **Le colloque**

Le colloque n'a pas pu avoir lieu cette année par manque d'intervenants.

M. Oberson souligne qu'il n'a pas de temps pour contacter des intervenants et demande la création d'une commission chargée de l'organisation des futurs colloques car ce serait dommage d'y renoncer, les colloques soulevant toujours beaucoup d'intérêt chez les participants.

A ce jour, Mme MARTINET se charge des relations entre la mairie de Talence et l'Acchla. M. BUI Nguyen Binh et Mme RATEL proposent leur service. La Commission colloque sera donc constituée de 3 personnes.

Il faut donc trouver 6 intervenants sur 2 jours. Chaque intervenant reçoit 150 euros et un remboursement de ses frais ; le repas (avec son conjoint) est offert.

M. Oberson propose de reprendre le thème du romantisme qui avait été envisagé, ou bien le post-modernisme, ou le marché de l'art contemporain, ou la folie... Les membres de l'ACCHLA seront consultés à ce sujet.

Vote à l'unanimité.

Le bureau est reconduit sans changement.